

| | | |
|---|---|---|
|  <p>RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE Liberté Égalité Fraternité</p> | <p>Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une classe de défense (CDSG)</p> <p>entre</p> <p>le collège Just Hyasine de Macouria, Guyane française</p> |  <p>MINISTÈRE DES ARMÉES Liberté Égalité Fraternité</p> |
|  <p>Collège Just Hyasine</p> | <p>et</p> <p>Le PAG « <i>La Confiance</i> »</p> |  <p>PAG « <i>La Confiance</i> »</p> |

Entre les soussignés :

Le **collège Just Hyasine** de Macouria, Guyane française, représenté par **Patrick A. Desirée**, Principal, ci-après désigné « le collège » d'une part ;

et

Le **Patrouilleur Antilles Guyane « La Confiance »**, représenté par le lieutenant de vaisseau **Thibaut Guyotjeannin**, ci-après désigné « l'unité militaire » d'autre part ;

ci-après nommés ensemble « les parties ».

- Vu le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016, signé entre le ministère de la défense, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- vu la délibération du 23 juin 2022 du Conseil d'administration du collège Just Hyasine à Macouria

il a été convenu ce qui suit :

Article premier : objet de la convention

Les parties concluent la présente convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une classe de défense (CD) en lien avec l'enseignement de défense pour, d'une part, faire connaître aux élèves les acteurs et les enjeux de la défense et de la sécurité, d'autre part, pour favoriser le rayonnement des armées et développer le lien entre l'armée et la nation.

La présente convention de partenariat formalise les relations entre les parties, en définissant leurs engagements qui prennent effet à compter de la date de signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 août 2025 avec tacite reconduction annuelle

Le partenariat est défini en concertation avec tous les acteurs. Il pourra évoluer au cours de l'année scolaire en fonction du déroulement du projet, mais aussi en fonction des moyens et des contraintes de chacune des parties.

Article 2 : nature de la convention

Le partenariat s'organise de la façon suivante entre les Parties :

2.1 Les enjeux

2.1.1. Pour le collège

- ✓ contribuer à l'apprentissage des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans le cadre d'une classe à projet et en lien avec les parcours citoyen, avenir et artistique et culturel ;
- ✓ sensibiliser les élèves aux contraintes et réalités de la vie professionnelle ;
- ✓ permettre aux élèves d'élargir leur horizon, en leur faisant découvrir un milieu professionnel peu connu ;
- ✓ faire découvrir aux élèves le rôle et les missions des forces armées ;
- ✓ faire découvrir aux élèves les différents métiers du marin ainsi que les métiers des civils dans les armées.

2.1.2. Pour l'unité militaire

- ✓ participer au rayonnement des armées en permettant aux jeunes de mieux connaître les missions des militaires au sein des armées, directions et services du ministère des armées ;
- ✓ contribuer au maintien et au développement du lien armée-nation ;
- ✓ contribuer au développement de l'esprit de défense ;
- ✓ développer le sens de la citoyenneté et le civisme en transmettant le savoir-être, l'éthique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées ;
- ✓ promouvoir les métiers des militaires et des civils dans les armées ainsi que l'action des forces armées au quotidien et en mission.

2.2 Les engagements

2.2.1. Pour le collège

- ✓ mettre en place un ou des projets autour de la défense et de citoyenneté en s'appuyant sur le partenariat, sous l'autorité du responsable de l'établissement et d'un professeur référent assurant la liaison avec le correspondant de l'unité militaire ;
- ✓ organiser les liens entre la classe et l'unité militaire, en liaison avec le correspondant de l'unité militaire, dans le cadre de la progression pédagogique définie ;
- ✓ organiser le déplacement de la classe pour effectuer une ou des visites de l'unité militaire ;

- ✓ communiquer auprès des élèves sur les rôles, les missions et les métiers des armées.

2.2.2. Pour l'unité militaire

- ✓ sensibiliser les personnels à l'enjeu que constituent l'accueil et l'information des plus jeunes;
- ✓ désigner un correspondant pour la durée du partenariat qui sera en charge de l'organisation des échanges avec le groupe d'élèves ;
- ✓ assurer des échanges avec la CD au long de l'année scolaire, par les moyens de communication adaptés tels que courriers électroniques, en fournissant notamment des éléments sur les activités et missions de l'unité, dans le strict respect des règles de confidentialité ;
- ✓ en fonction du programme d'activités de l'unité et de la disponibilité de son personnel, assurer une intervention au sein du collège, sur demande de l'équipe pédagogique (présentation de l'unité, de ses missions, des différents métiers) ;
- ✓ accueillir les élèves de la CD dans l'unité une ou plusieurs fois par an ;
- ✓ faciliter l'accès à d'éventuelles autres unités de la même armée ou des autres armées.

Article 3 : modalités pratiques

3.1 Référents du partenariat

Le partenariat est animé par :

- ✓ pour le collège :
 - **Christine Civier**, enseignante
 - Téléphone : 06.94.44.91.15 - @ : christine.civier@ac-guyane.fr
 - **Enseigne de vaisseau de première classe Clément Bertrand**, commandant en second,
 - téléphone : 06.80.94.64.67 - @ : clement1.bertrand@intradef.gouv.fr

3.2 Conditions d'accès aux installations militaires dans le cadre de visite du collège

Le collège s'engage à fournir, dans les délais fixés par l'unité militaire, les renseignements nécessaires pour les autorisations d'accès au site de l'unité. Le détail des modalités pratiques sera défini au préalable de toute activité entre le collège et l'unité militaire.

Toutefois, l'unité militaire se réserve le droit de refuser l'accès à un ou plusieurs élèves de la CDC si les circonstances, notamment de sécurité, l'exigent, sans que cela puisse ouvrir un droit quelconque à réparation.

Lors de la visite, il est notamment interdit d'introduire dans l'enceinte du site de l'alcool, de la drogue, des armes, et autres objets de nature à présenter un caractère dangereux.

Il est par ailleurs interdit d'y faire des prises de vue (photographies, vidéo) en dehors de toute autorisation explicite de l'unité militaire.

3.3 Couverture des risques

L'État étant son propre assureur, l'unité militaire est dispensée de souscrire une police d'assurance responsabilité civile et dommages.

Le collège doit justifier de la couverture des risques par la production d'une police d'assurance, avant toute visite au sein de l'unité militaire.

3.4 Conditions financières

En cas d'engagement financier dans le cadre de ce partenariat, les modalités seront définies conformément aux règles en vigueur.

3.5 Modalités de communication

Dans le cadre de sa communication, le collège s'engage à sensibiliser le corps enseignant et les élèves à :

- ✓ ne divulguer aucun nom de famille de militaire. Il est seulement autorisé de citer le nom de famille du commandant de l'unité militaire ;
- ✓ ne divulguer aucune information sur les prévisions de visites et/ou d'activités de l'unité militaire partenaire, particulièrement sur les réseaux sociaux.

Le collège est autorisé à communiquer sur ses supports officiels sur l'existence de ce partenariat et sur les visites une fois terminées.

Avant toute opération de communication impliquant les participants, l'autorisation de captation, reproduction, de présentation, publication et diffusion de leur image doit être recueillie, pour les élèves auprès des représentants légaux (selon le modèle figurant en annexe II).

Article 4 : durée et résiliation de la convention

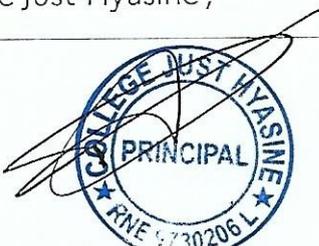
La présente convention de partenariat est conclue pour les années scolaires 2022/2025, soit jusqu'au 31 août 2025, avec tacite reconduction annuelle.

Toute modification apportée à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

L'unité militaire se réserve formellement le droit de mettre fin à la convention, à tout moment, sans préavis et sans que cette rupture anticipée puisse ouvrir, pour le collège ou les élèves de la CD, un droit quelconque à réparation. En ce cas, la convention prendra fin à compter du jour où la décision aura été formellement (par courrier écrit ou électronique) portée à la connaissance du collège.

Signatures

Fait en deux exemplaires originaux à bord, le 27 juin 2022

| | |
|---|---|
| Patrick A. Desirée, Principal et représentant le collège Just-Hyasine ; | Le lieutenant de vaisseau Thibaut Guyotjeannin, commandant le PAG « La Confiance » |
|  |  LY Thibaut Guyotjeannin Commandant le PAG La Confiance |

COPIES

- Rectorat de Guyane (cabinet, correspondant du trinôme académique, correspondant défense) ;
- COMSUP FAG (LEGAD, BEG) ;
- CSNJ Guyane ;
- AR IHEDN.

ANNEXE I au protocole du 27 juin 2022, portant création d'une CD au sein du collège Just Hyasine à Macouria

Les classes de défense

Créées en 2005, les « classes défense et sécurité globale » (CDSG), puis Classes Défense, s'inscrivent :

- dans l'esprit du protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016 et, plus précisément, dans la convention-cadre sur le développement de partenariats favorisant l'égalité des chances que les deux ministères ont signé en 2011 ;
- dans la perspective des expérimentations prévues par l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École de 2005, expérimentations ciblant en priorité les collèges des zones d'éducation prioritaires (ZEP).

Le projet pédagogique de cette classe est soumis, chaque année, à l'approbation du Conseil d'administration et s'inscrit dans le projet d'établissement. Chaque année, le projet pédagogique est susceptible d'être modifié en fonction des différents enseignants impliqués dans ce dispositif.

Il a pour objectif d'enseigner à la classe concernée, des préoccupations de défense et de sécurité, dans un cadre transdisciplinaire.

Chaque CD repose sur un protocole local avec une unité militaire (si possible opérationnelle). Des partenariats secondaires peuvent néanmoins se nouer pour des interventions ponctuelles (sécurité civile, pompiers, ...).

Dans tous les cas, la progression pédagogique dans l'établissement collégial doit rester assez souple pour pouvoir s'adapter aux activités et disponibilités de l'unité marraine.

Le dispositif CD s'enracine ainsi dans le socle commun de compétences de la loi de 2005, dont il illustre les différents axes.

Ce dispositif est relativement peu contraignant pour les unités militaires, par exemple en comparaison avec les cadets de la Défense. Il est encouragé tant par le ministère des armées et celui de l'éducation nationale car, étant plus facile à mettre en place, il permet de toucher ainsi plus d'élèves.

Le ministère des armées contribue doublement à ce dispositif :

- les formations militaires s'associent à un établissement scolaire pour ouvrir des CD ;
- sa direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) finance une enveloppe que l'union des associations des Auditeurs des Hautes Etudes de la Défense Nationale (union-IHEDN) utilise pour accompagner les CD qui expriment une demande de financement via le CSNJ.



FORCES ARMÉES
EN GUYANE

ANNEXE II au protocole du 27 juin 2022, portant création d'une CD
au sein du collège Just Hyasine à Macouria

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne mineure
(autorisation ponctuelle)

Nous soussignés, Monsieur et Madame

Représentants légaux de

Né(e) le et âgé(e) de ans à la date de la présente

Domicilié(s) à

Téléphone : Adresse courriel :

Donnons expressément notre autorisation aux forces armées en Guyane (FAG) de filmer, photographier, et/ou interviewer (rayer la mention inutile) notre enfant susmentionné lors du reportage qui aura lieu le (date) à (lieu)

Nous acceptons que l'image, l'interview et le prénom de notre enfant susmentionné puissent être captés, fixés et enregistrés pour être utilisés en tout ou partie, ensemble ou séparément, dans le monde entier, dans le cadre du reportage intitulé provisoirement « » et qui sera utilisé pour faire la promotion des forces armées en Guyane, de ses unités et formations.

Notre autorisation couvre :

- la diffusion du reportage sur le site des FAG, ainsi que la page Facebook « forces armées en Guyane » et les supports de communication des armées, sous la responsabilité de l'officier de communication des FAG. En cas de diffusion hors de ce cadre (télévision ou production de DVD), les représentants légaux seront prévenus et une nouvelle demande d'autorisation leur sera adressée ;
- toute promotion ou présentation de reportage, y compris sous forme d'images arrêtées, de photographies ou d'extraits, sur tous supports et par tous moyens existants ou à venir.

Les images seront conservées au service communication des FAG, sans limitation de durée. Les FAG s'engagent à ne pas utiliser l'image de mon enfant susnommé à des fins commerciales. Les FAG s'interdisant expressément de procéder à une exploitation des photographies/reportages susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les supports objets de la présente pour toute exploitation préjudiciable.

Notre autorisation est concédée à titre gracieux. Nous aurons par ailleurs, la possibilité d'exercer notre droit d'accès, de rectification et de suppression des données recueillies.

Fait à, le

*Signature des représentants légaux (obligatoire)
Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».*

**ANNEXE III au protocole du 27 juin 2022, portant création d'une CD
au sein du collège Just Hyasine à Macouria**

Projet pédagogique et éducatif - Classe Défense et Sécurité Globales

Une classe à projet a pour objectif de mobiliser un travail collectif d'une équipe pédagogique autour d'un fil rouge, qui organise tout ou partie des enseignements de manière à renforcer, pour les élèves, le sens et la cohérence des apprentissages, en s'inscrivant dans le cadre des horaires réglementaires et des programmes.

La classe à projet fait partie intégrante du projet d'établissement. Le projet d'une CDSG prend appui sur les enseignements obligatoires.

Le cadre du projet est le suivant

Le travail collectif et interdisciplinaire de l'équipe pédagogique est articulé autour d'une thématique liée au concept de Défense et Sécurité Globales :

- sécurité militaire ;
- sécurité des biens et des personnes ;
- sécurité civile ;
- sécurité de l'information.

L'équipe pédagogique s'associera à des partenaires extérieurs

- PAG « *La Confiance* ».

Objectifs éducatifs et pédagogiques pour l'année 2022-2023 (en référence à la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016) :

- cultiver le sentiment de responsabilité que la classe confère aux élèves impliqués dans ce projet,
- développer le sentiment d'appartenance à la Nation,
- favoriser le lien Armée-Nation.

Les activités pédagogiques s'effectueront durant l'heure hebdomadaire attribuée au projet. Cette heure pourra aussi être utilisée pour préparer l'organisation des sorties inhérentes au projet.

Le professeur-réfèrent du dispositif se chargera de la coordination entre les différents enseignants :

- Mme Arrault, professeure de Mathématiques, travaillera sur la proportionnalité en se basant sur les dimensions du navire.
- Mme Augustin et Mme Civier organiseront des échanges de courriels (un par trimestre) avec l'équipage du patrouilleur « la Confiance »,
- Mme Devaux, professeure en Sciences et Vie de la Terre, organisera une sortie de nettoyage d'une plage dans le cadre du parcours citoyen de l'élève (éducation à la défense)
- En Education musicale, avec Mme Bade, les élèves répèteront l'hymne national.
- En Histoire Géographie et Enseignement moral et civique, la défense et la citoyenneté sont des thèmes qui doivent être traités pour le Brevet et qui seront abordés à travers les actions des Forces Armées de Guyane.

D'autres enseignants pourront intervenir sur ce créneau et proposer des activités liées au dispositif.

Dans le cadre du Parcours Avenir, la classe bénéficiera, durant l'année scolaire de la découverte des métiers et des formations afférentes de :

- La Marine nationale,
- L'Armée de Terre,
- L'Armée de l'Air et de l'Espace,
- La Gendarmerie nationale.

Programme prévisionnel de sorties (sous réserve de l'accord et des disponibilités de l'unité militaire) :

- visite du bord (présentation de l'unité) permettant la rencontre avec l'équipage, équipage avec lequel une relation aura été établie par la correspondance épistolaire,
- nettoyage d'une plage
- journée d'activité de cohésion sportive,
- accueil de la classe pour la commémoration de l'Appel du 18 juin ou/et tout autre cérémonie pour laquelle nous serions sollicités.

Constitution de la classe

Hétérogénéité du public de rigueur.

Toute production avant diffusion devra obtenir l'accord de l'unité militaire et du Chef d'établissement.